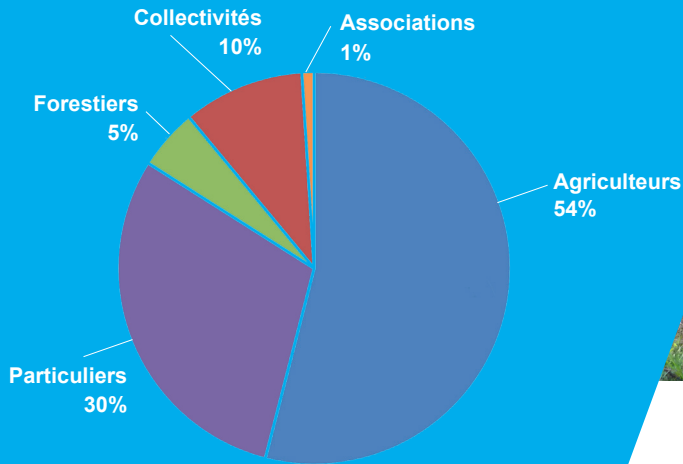


Actualités

Bilan du Réseau Zones Humides en Limousin en 2024

310 gestionnaires

2400 ha de zones humides conventionnées



Fauche ou broyage ?
un peu de technique
page 3



Presque 20 années d'action en faveur des milieux humides

Notre réseau de gestionnaires compte chaque année de plus en plus d'adhérents, renforçant l'intérêt de la démarche engagée depuis 2005. Vous le voyez grâce à la carte du territoire, la surface d'intervention des animateurs du Réseau s'étend maintenant sur de nombreux bassins versants : Vézère et Dordogne en Corrèze, Vienne et Briance en Creuse et Haute-Vienne.

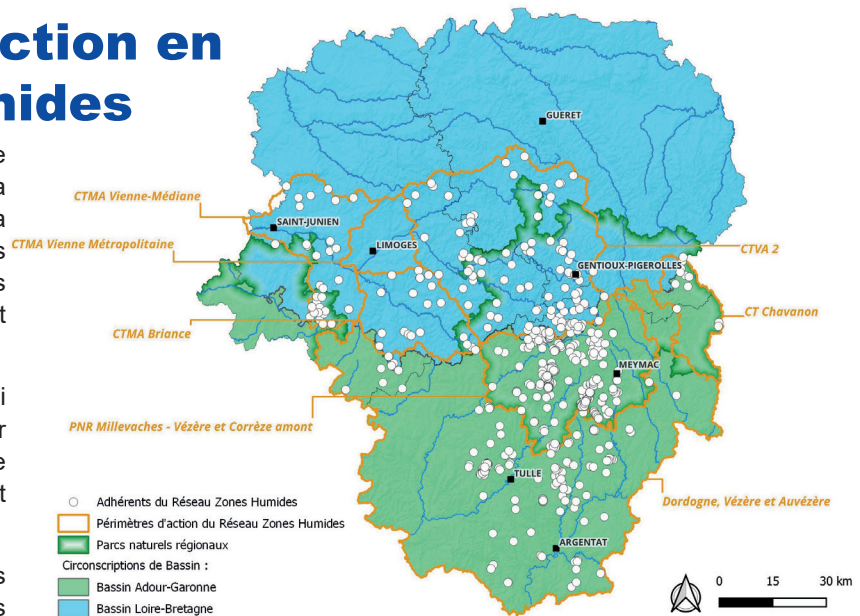
Le département de la Corrèze est d'ailleurs aujourd'hui entièrement couvert par ce dispositif et une extension sur le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Vienne Métropolitaine (territoire de Limoges Métropole) vient d'être validée au cours de l'année 2023.

Au-delà de ces chiffres, ce sont bien les actions concrètes sur le terrain qui nous mobilisent tous. Ces dernières années ont été particulièrement riches en événements, dont :

- des diagnostics et plans de gestion pour agir en connaissance de cause ;
- des travaux de restauration et de mise en place d'équipements (clôtures, abreuvoirs, passerelles...) qui améliorent les pratiques ;
- des chantiers participatifs qui favorisent l'entraide et la coopération ;
- le développement de solutions innovantes en réponse aux problématiques rencontrées (abreuvoir solaire portatif) ;
- des moments d'échanges entre nous et avec des partenaires pour se former au contact de chacun.

Nous vous invitons à communiquer autour de vous sur le travail réalisé au sein du Réseau.

Périmètres d'action et adhérents
du Réseau Zones Humides en Limousin



Réalisation : F.YVONNE - CEN Nouvelle-Aquitaine - Janvier 2024
Sources : IGN Admin-Express, BD Carthage, CEN NA

L'expérience d'un adhérent

Bruno Vaillant Sauviat-sur-Vige (87)

Adhérent depuis février 2020

Surface en adhésion : 22 ha

Bruno, pouvez-vous nous présenter votre exploitation ?

Je suis éleveur de vaches limousines et céréalier sur 85 ha sur la commune de Sauviat-sur-Vige, de Moissannes et de Saint-Martin-Sainte-Catherine. Ma conversion en Agriculture Biologique se termine ce printemps. Je diversifie mes cultures en faisant du blé noir et du blé panifiable. Je trie également mes semences fermières. Mes vaches pâturent sur 22 ha de zones humides en adhésion au RZH.



Est-ce que le Conservatoire a changé votre vision des zones humides ?

Le Conservatoire réalise des inventaires de la faune et de la flore sur mes parcelles en zones humides. J'ai pu participer à plusieurs journées avec mon fils et je trouve ça toujours intéressant de connaître les animaux et insectes qui vivent sur mes parcelles. Maintenant, j'y prête plus attention, je sais reconnaître un lézard vivipare et je remarque que les zones humides sont riches en biodiversité.

Quels sont vos prochains projets en lien avec le RZH ?

J'envisage de réaliser des aménagements hydrauliques sur deux îlots en déposant un dossier pour des Infrastructures Agro-Ecologiques auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine. Je vais clôturer deux ruisseaux pour que mes vaches n'aient plus accès aux berges et dans le but aussi de retrouver une ripisylve en laissant pousser les saules et les aulnes.

Je souhaite créer deux mares et pouvoir y mettre une prise d'eau pour alimenter des abreuvoirs et pouvoir accueillir plus d'espèces sur ma ferme. Et quand c'est nécessaire, je mettrai un franchissement pour mes animaux et que je puisse traverser le cours d'eau en tracteur. Ces travaux sont importants pour préserver la qualité de l'eau de nos ruisseaux et offrir ainsi une eau de bonne qualité à mon troupeau.

Découverte des richesses naturelles

La Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*)

La Gentiane des marais (ou pneumonanthe) est une plante vivace qui doit son nom à l'utilisation que l'on en faisait autrefois dans le traitement des maladies pulmonaires.



De floraison tardive, elle se rencontre dans les milieux humides (prairies inondables, marais, tourbières) entre juin et octobre. Ses grandes fleurs bleues-azurs solitaires avec leur corolle tubuleuse forment de somptueuses cloches qui se remarquent assez aisément au milieu de la végétation jaunissante sous l'effet du soleil estival. Ces feuilles sont vertes foncées, lancéolées avec une nervure centrale.

En France, cette plante est en régression. En Limousin, elle est protégée.

La Gentiane des marais est aussi une plante hôte pour un papillon protégé, l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*). Ce dernier pond sur la fleur ou les feuilles. Les premières semaines de la vie de la chenille, elle mange les graines en formation. Puis, elle se laisse tomber au sol, y reste jusqu'à ce qu'une fourmi du genre *Myrmica* croise sa route et l'emporte dans la fourmilière pour être nourrie par les ouvrières. Un à deux ans après, un petit papillon prendra son envol.

Pour en savoir plus : papillons.pnaopie.fr/nouvelle-aquitaine/

Un peu de technique

Gestion mécanique des prairies humides : fauche ou broyage ?

La fauche et le broyage de la végétation en prairies humides sont des pratiques courantes de gestion. Chacune de ces pratiques est traditionnellement utilisée selon différents besoins, objectifs et contraintes de terrain. Comme les pratiques de pâturage, les choix techniques et les modalités de mise en œuvre du broyage et de la fauche des prairies humides ont des conséquences sur l'évolution de la végétation et la faune associée.

	Fauche avec export	Broyage
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise la diversification floristique • Participe à l'autonomie du gestionnaire (récolte de fourrages) 	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel ⊕ robuste pour broyer des mottes et des ligneux (broyeur forestier) → adapté pour une réouverture • Facilite la gestion des refus
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel ⊖ adapté si terrain avec des irrégularités et présence de jeunes ligneux • En cas de pâturage, repousse de l'herbe plus faible si fauche tardive 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de feutrage et favorise les espèces à fort développement racinaire • Export de la matière ⊕ complexe • Destruction de la faune par fort pouvoir d'aspiration
<p> Milieu humide très sensible au tassement donc attention aux périodes de passage et choix d'un matériel adapté (roues jumelées, pneus basse pression, ...).</p> <p>Travailler au maximum sur un sol portant et ressuyé</p>		

Export ou non des produits de coupe :

Lorsque cela est possible, privilégiez l'export de la matière pour favoriser la diversification du cortège floristique de la prairie.

A l'inverse, les produits laissés sur place (notamment le broyage) peuvent provoquer un **feutrage** plus ou moins important et empêcher la lumière d'arriver au sol. La persistance de cette litière et l'apport organique qu'elle provoque peuvent limiter le développement d'une partie de la végétation et favoriser le développement d'une flore moins diversifiée et moins intéressante au niveau agronomique comme par exemple le **Jonc diffus** (*Juncus effusus*)

Période de passage à privilégier

	Fauche	Broyage
Janvier		
Février	Gestion refus (si pâturage)	
Mars		
Avril		
Mai		
Juin		
Juillet	Foin ↑	
Août	Fauche tardive	
Septembre	Litière ↓	
Octobre		
Novembre		
Décembre		



Broyage en milieu humide - tracteur avec roues jumelées et roues cages



Fauchage en milieu humide - tracteur avec remorque autochargeuse pour export de la matière en vrac

Pour favoriser la biodiversité

- Laisser des bandes refuges pour la faune (insectes, auxiliaires de culture) et alterner leur emplacement chaque année ;
- Privilégier une hauteur de coupe raisonnée (10 à 15 cm) pour limiter la destruction d'espèces comme le Lézard vivipare ou certains papillons ;
- Pratiquer l'action de gestion du centre vers la périphérie (cf. bulletin RZH n°21), avec une vitesse de fauche < 8 km/h pour permettre la fuite de la faune

Un projet tutoré alliant biodiversité et restauration du petit patrimoine !

Depuis novembre 2023, un groupe de cinq étudiants en 2^{ème} année de BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN) du lycée de Neuvic s'est vu confier une mission dans le cadre d'un projet tutoré à mener au cours de l'année. Leur travail consiste à diagnostiquer et entreprendre un travail de restauration de trois cerbes (petites mares empierrées) chez un adhérent, sur la commune de Pérols-sur-Vézère (19).

Ce travail permettra la restauration de milieux favorables aux odonates et aux amphibiens notamment. Par ailleurs, c'est l'occasion de mettre en valeur le petit patrimoine bâti local révélant l'importance des usages passés de l'eau sur le territoire du plateau de Millevaches. Au terme de ce projet, les étudiants animeront une sortie grand public pour présenter leur travail ; l'occasion d'organiser une journée d'échanges pour les adhérents intéressés par cette thématique !



A noter dans vos agendas Balade découverte sur la biodiversité des zones humides

Mercredi 24 avril - 9h - La Nouaille (23)

Balade commentée par le CEN Nouvelle-Aquitaine, l'ONF et la LPO chez des adhérents du Réseau Zones Humides pour découvrir la faune et la flore des milieux humides.

Inscription conseillée :
Amandine Sanchez :
07 49 95 16 41 -
a.sanchez@cen-na.org

 **Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine**

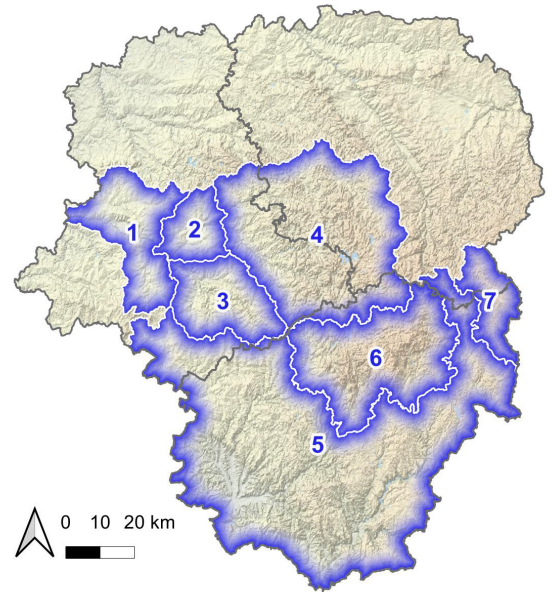
6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
Tél : 05 55 03 29 07 - siege@cen-na.org
cen-nouvelle-aquitaine.org

Rédaction : A. Begnaud, S. Catoir, T. Jouillat, O. Rasclé, A. Sanchez
Conception : CEN Nouvelle-Aquitaine
Photos : CEN Nouvelle-Aquitaine sauf mention contraire
Bulletin destiné aux adhérents du Réseau Zones Humides.
Imprimé en 300 exemplaires sur du papier recyclé.

Avec la participation financière de :



Des animateurs à votre service !



Coordination :
Olivier Rasclé - 05 55 03 09 09
o.rasclé@cen-na.org

1 - Contrat Vienne médiane :
Virginie Blot - 05 55 03 09 07 - 06 52 27 34 70
v.blot@cen-na.org
Fabienne Nauwynck - 05 55 03 09 08
07 68 88 95 32 - f.nauwynck@cen-na.org

2 - Contrat Vienne Métropolitaine :
Amandine Sanchez - 05 55 32 46 72
07 49 95 16 41 - a.sanchez@cen-na.org

3 - Contrat Briance :
Vincent Perrier - 05 55 03 09 00
v.perrier@cen-na.org
Amandine Sanchez - 05 55 32 46 72
07 49 95 16 41 - a.sanchez@cen-na.org

4 - Contrat Vienne Amont (CTVA 2) :
Amandine Sanchez - 05 55 32 46 72 -
07 49 95 16 41 - a.sanchez@cen-na.org
Thomas Jouillat - 05 55 89 14 89 - 07 67 54 62 75
t.jouillat@cen-na.org
Vincent Perrier - 05 55 03 09 00
v.perrier@cen-na.org

5 - CATZH - Dordogne, Vézère et Auvézère :
Vincent Perrier - 05 55 03 09 00
v.perrier@cen-na.org
Christophe Lagorsse - 05 55 24 85 73
06 32 44 36 17 - c.lagorsse@cen-na.org
Olivier Rasclé - 05 55 03 09 09
o.rasclé@cen-na.org

6 - CATZH - PNR Millevaches :
Antoine Begnaud - 05 55 46 09 83 - 07 83 64 76 61
a.begnaud@cen-na.org
Olivier Rasclé - 05 55 03 09 09
o.rasclé@cen-na.org
Rachel Celso - 05 55 46 09 83 - 06 52 79 09 73
r.celso@cen-na.org

7 - Contrat Chavanon :
Sophie Catoir - 05 55 46 09 83 - 07 49 53 97 83
s.catoir@cen-na.org